

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°5 :**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET
ANNEXE CIMETIERE

Séance ordinaire du 7 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 35

Absent : 0

Excusé : 0

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :

Absent :

Secrétaire : Alain GERARD

DOSSIER N° 5 : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CIMETIERE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget principal de la Ville et le Budget annexe du Cimetière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures des Comptes de Gestion 2019 sont conformes à celles des Compte Administratifs 2019 des budgets principal et annexe ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget annexe du Cimetière ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui préalablement au vote du compte administratif de chaque budget, délibérer sur les comptes de gestion, dressés par MR DUHAYON, Receveur,

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 pour le budget principal et M4 pour le budget annexe du Cimetière,

VU le vote des budgets 2019 en date du 29 janvier 2019,

VU le vote des comptes administratifs en date du 07 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé sur les comptes de gestion 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

35 voix POUR,

Article unique : Approuve le compte de gestion du budget principal et du budget annexe « Cimetière » de l'exercice 2019, ainsi que leurs annexes.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Vs 18